



PAYSAGES &
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

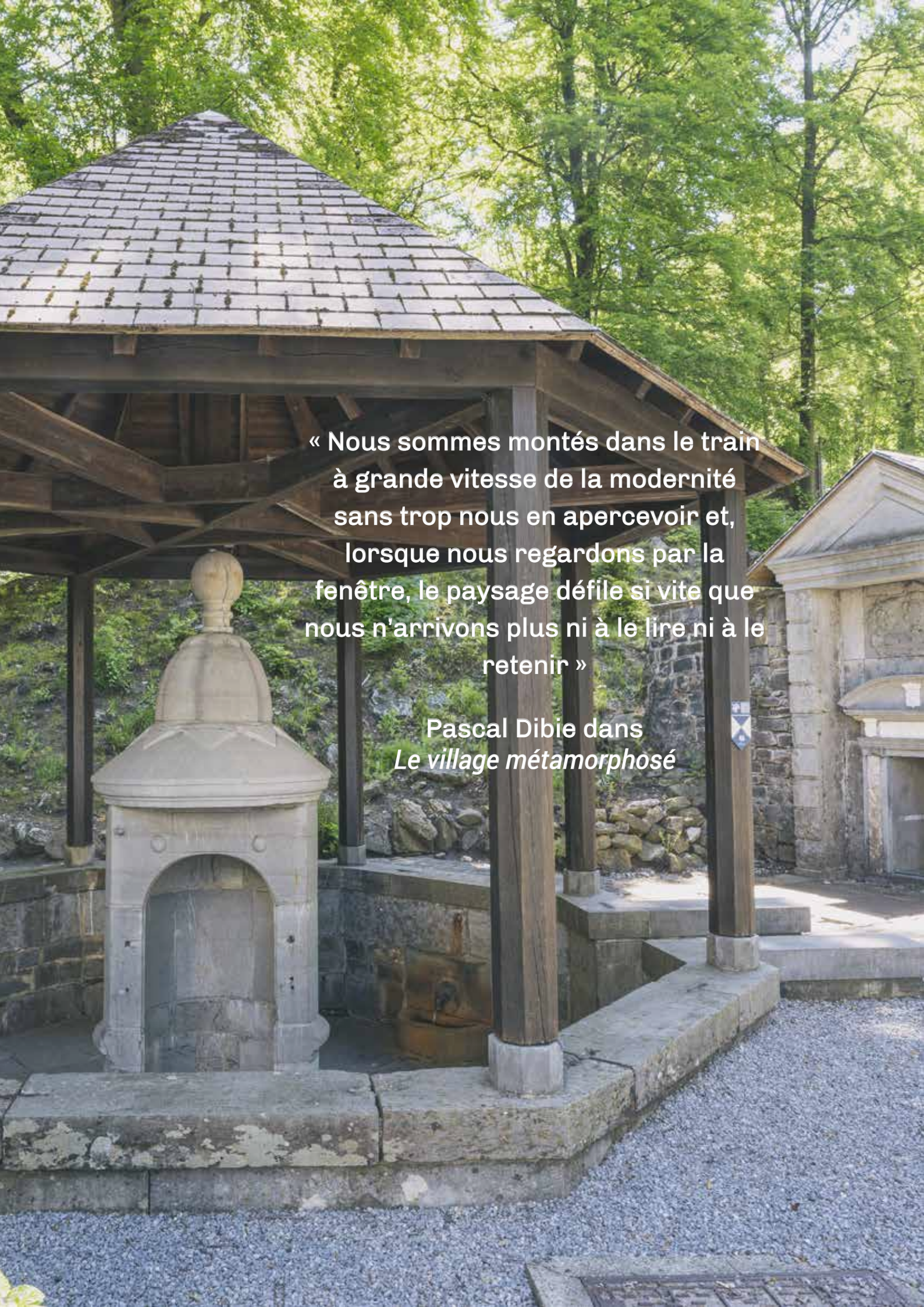
CHARTRE PAYSAGÈRE

DU PARC NATUREL DES SOURCES

Votre avis compte !



Ici, l'innovation prend racine

A stone fountain with a decorative, domed top is the central focus. It is surrounded by a wooden structure with a shingled roof, resembling a gazebo. The fountain is set on a stone base, and water is visible flowing from its base. The background is filled with dense green trees, suggesting a forest setting. To the right, a stone building with a doorway is partially visible.

« Nous sommes montés dans le train
à grande vitesse de la modernité
sans trop nous en apercevoir et,
lorsque nous regardons par la
fenêtre, le paysage défile si vite que
nous n'arrivons plus ni à le lire ni à le
retenir »

Pascal Dibie dans
Le village métamorphosé



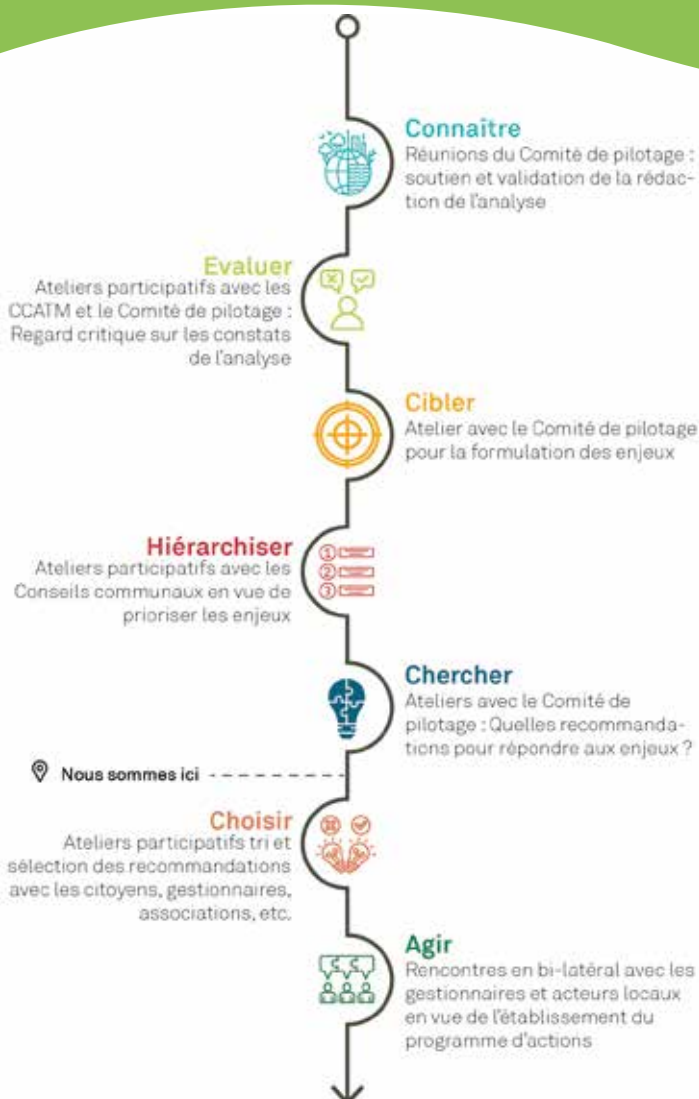
VOTRE AVIS COMPTE !

La charte paysagère, c'est un **outil participatif** qui vise à développer tous ensemble une vision commune pour nos paysages : celui que l'on observe tous les jours depuis notre fenêtre, celui que l'on traverse en voiture, celui qui nous émerveille au détour d'un chemin de promenade...

Que vous soyez intéressé-e par l'environnement ou l'histoire, à la recherche d'informations sur ces matières, que vous souhaitiez mieux comprendre votre territoire, son aménagement, les outils de protection et de gestion, connaître les éléments qui en font un territoire spécifique à préserver et les défis auxquels nous devons faire face, la charte est d'ores et déjà un outil à votre disposition.

En effet, vous tenez entre vos mains un résumé du travail réalisé jusqu'à ce jour. Les conclusions de l'analyse effectuée vous donnent ainsi accès à une meilleure connaissance de votre territoire.

Pour accéder au document complet, rendez-vous sur
www.parcnatureldessources.be



Dans les mois à venir, la charte deviendra pour vous plus qu'un simple outil de connaissances : elle sera un **moyen de co-construire les recommandations et les actions à mener** pour préserver, valoriser et gérer nos paysages (qui sont tout de même exceptionnels, disons-le !)

- **Préserver** : les éléments caractéristiques qui participent à la spécificité de nos paysages ;
- **Valoriser** : nos richesses paysagères ;
- **Gérer** : en faisant face aux évolutions futures pour accompagner la transformation de nos paysages.

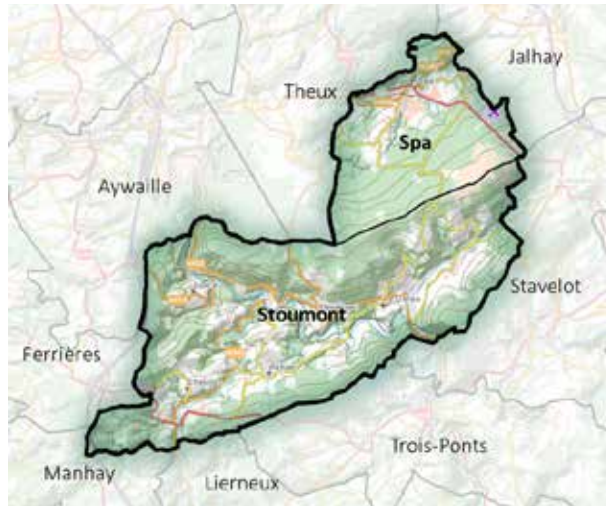
Dès cet été et jusqu'à l'automne 2023, le Parc naturel organisera plusieurs **moments d'échanges** destinés aux citoyens, qu'ils soient habitants, travailleurs, gestionnaires, visiteurs... jeunes ou moins jeunes. **Pourquoi vous ?** Parce que le paysage n'est pas une matière réservée aux « experts » mais à toute personne qui l'expérimente dans son quotidien ; nous sommes tous des spécialistes du paysage !

Ainsi, promenades paysagères, ateliers participatifs et enquêtes (en ligne et en version papier) vous seront proposés comme moyens d'échanges. Tous ces moments seront organisés sur le territoire du Parc naturel, à savoir sur les communes de Spa et Stoumont. Saisissez-vous l'opportunité qui vous est offerte en nous faisant parvenir vos idées en faveur de l'avenir de nos paysages ?

En espérant vous y rencontrer !



EDITO



Dès que vous ouvrez la porte de votre maison donnant sur la rue ou la porte-fenêtre donnant sur votre jardin, vous vous trouvez face à un paysage. Mais qu'entend-on par paysage ?

Comme défini par la Convention européenne du paysage (Florence 2000), le terme « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément. De fait, les paysages contribuent de manière significative à l'intérêt général, tant sur les plans culturel et écologique, qu'environnemental et social.

Le concept de paysage est une notion dynamique qu'il s'agit d'aborder selon une philosophie ne cherchant pas nécessairement à « figer » les paysages à un stade donné de leur longue évolution. En effet, les paysages évoluent et continueront à se transformer, tant sous l'effet de processus naturels que sous ceux de l'action humaine.

Gérer le patrimoine paysager, c'est reconnaître et défendre la diversité et la qualité des paysages hérités du passé propre à chaque région. C'est le cas du territoire du Parc naturel des Sources, lequel offre des paysages variés et d'une qualité indéniable !

Par conséquent, cet espace nécessite d'être géré pour éviter d'éroder cette qualité paysagère. Afin de faire face à toute pression de l'utilisation du territoire, afin d'aider les acteurs locaux et les décideurs publics à orienter le développement et éviter la prise de décision au cas par cas, afin d'apporter une vision d'ensemble quant aux différentes utilisations à arbitrer, un outil a été mis à disposition des Parcs naturels par le Gouvernement wallon : la Charte paysagère.

Vous tenez entre vos mains un résumé du travail mené jusqu'à ce jour. Celui-ci a pour objectif de vous présenter un bref aperçu de l'analyse effectuée et vous invite à vous impliquer dans la réflexion sur nos paysages.

Bonne lecture !



SOMMAIRE



La charte paysagère,
un travail d'équipe

PAGE 6



Analyse contextuelle

PAGE 8



Les thématiques d'enjeux

PAGE 23

LA CHARTE PAYSAGÈRE, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE	6
> Qu'est-ce que la Charte paysagère ? Contexte de travail	7
L'ANALYSE CONTEXTUELLE	8
> Analyse descriptive	9
Caractéristiques physiques	9
Caractéristiques écologiques	10
Caractéristiques humaines	11
Caractéristiques paysagères	12
> Analyse évolutive	19
Évolutions du paysage	19
Évolutions prévisibles	20
> Analyse évaluative	21
Évaluation	21
LES THÉMATIQUES D'ENJEUX	23



LA CHARTE PAYSAGÈRE UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Le processus d'élaboration de la Charte paysagère associe acteurs du territoire et population. La mise en place d'un comité de pilotage et la participation citoyenne sont donc deux piliers qui assurent l'aboutissement de ce travail !



Le comité de pilotage travaillant sur la Charte depuis le début de son élaboration est constitué de membres de l'équipe du Parc naturel et de représentants des forces vives du territoire (SPW, Communes, CCATM, Associations, ...), notamment des personnes ressources d'horizons multiples (patrimoine, forêts, urbanisme, etc.). Après un travail de documentation et d'analyse ayant abouti à une analyse contextuelle, nous sommes aujourd'hui à l'aube de choisir collectivement des orientations à prendre pour nos paysages. Dans cette optique et afin que chacun puisse s'exprimer et être entendu, plusieurs moments participatifs seront organisés. À différentes étapes du

processus de réalisation, les citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire seront consultés et amenés à valider des recommandations et à intervenir dans la création du programme d'actions pour gérer nos paysages. Cet aspect est essentiel puisque la Charte paysagère comporte aussi une implication humaine et émotionnelle... En effet, les paysages donnent une identité au territoire auquel les citoyens sont très souvent attachés. D'ores et déjà, que toutes les personnes qui ont participé ou participeront de près ou de loin à la réalisation de cette Charte soient vivement remerciées pour leurs connaissances, leur implication et leur participation !

QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ?

CONTEXTE DE TRAVAIL

CONTEXTE

La Charte paysagère s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe et défend l'idée que tous les paysages doivent être reconnus, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires.

N'étant pas figés, les paysages doivent faire l'objet d'une attention particulière pour orienter leur gestion dans un objectif de développement équilibré.

La Charte paysagère répond également à l'un des objectifs du décret relatif aux Parcs naturels précisant que chaque Parc naturel devra élaborer cet outil participatif au service de ses habitants.

Les modalités d'élaboration et de contenu sont fixées dans le cadre d'un Arrêté du Gouvernement wallon.

OBJECTIFS

Concrètement, la Charte paysagère est un document qui vise à caractériser les paysages actuels, leurs évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet, mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses.

Sur la base de ces caractérisation et évaluation des enjeux sont formulés.

Enfin, des pistes en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser les paysages sont dégagées.

l'analyse contextuelle

Cette Charte paysagère est composée de trois grandes parties :

- **L'analyse contextuelle** : elle dresse

- les caractéristiques du territoire (éléments physiques, humains, écologiques et paysagers) ;
- l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;
- l'analyse évaluative présentant les atouts et faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde et permettant de définir les enjeux pour le territoire.

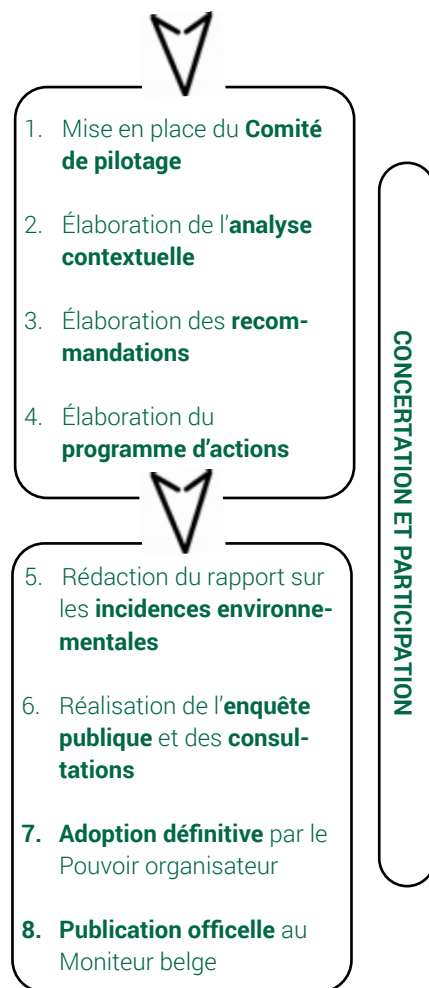
- **Les recommandations** : elles sont déduites des enjeux et visent à protéger, gérer et aménager le paysage.

- **Le programme d'actions** : il s'agit d'un échéancier d'actions concrètes à mettre en œuvre sur une période de 10 ans.

DURÉE

La charte paysagère est un outil dont la portée est de 10 ans au terme desquels elle sera renouvelée pour accompagner l'évolution de nos paysages.

SYNTHÈSE DES ÉTAPES





ANALYSE CONTEXTUELLE

L'analyse contextuelle du paysage est une étape préalable indispensable à l'élaboration de la Charte paysagère. Elle consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le Parc naturel. Elle permet d'en déterminer les enjeux paysagers spécifiques.



L'analyse contextuelle se divise en trois étapes. Tout d'abord, l'analyse de la composition et de l'organisation des éléments qui structurent le paysage et le caractérisent. Cette partie comprend les éléments physiques (relief, géologie, hydrographie et climat), les éléments écologiques (patrimoine naturel, sites classés, sites Natura 2000, arbres et haies remarquables...), les éléments humains (données démographiques, données socio-économiques, logement, bâti, habitat, infrastructures de transport, occupation du sol et situation de

droit) et le paysage lui-même (caractéristiques paysagères des différents territoires paysagers). Ensuite vient l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet, basée sur l'étude de documents anciens et actuels. Enfin, l'analyse évaluative propose une analyse AFOM (atouts - faiblesses - opportunités - menaces) couvrant les thématiques paysagères de l'ensemble du Parc naturel.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES



PARTICULARITÉS DU PARC NATUREL DES SOURCES

D'un point de vue **géologique**, le territoire appartient au Massif de Stavelot (paléozoïque) et s'étend partiellement sur la fenêtre de Theux.

Les **sols** de la région sont très pauvres en éléments minéraux et nettement acides. La plupart sont à base de limon avec une prédominance pour des sols limono-caillouteux à charge de schistes, grès, phyllades ou quartzites.

L'eau est une caractéristique incontournable du territoire. Elle parcourt le sous-sol avant de jaillir à divers endroits du territoire en eau minérale naturelle. Cette ressource conditionne le développement de la région depuis plusieurs siècles.

Les 300 km de **cours d'eau** du Parc naturel font partie de trois bassins versants : le bassin de la Vesdre au nord, le bassin de l'Ambève au sud et, plus anecdotiquement, le bassin de l'Ourthe à l'extrême ouest du territoire.

La géologie et la densité du réseau hydrographique dessinent et organisent le **relief** selon trois éléments : la vallée du Wayai, la crête de la Vecquée et enfin, la vallée de l'Ambève et ses affluents. La crête de la Vecquée définit la ligne de partage des eaux, mais aussi les limites communales entre Spa et Stoumont.

L'altitude varie de 576 mètres sur le haut plateau à 170 mètres au Fond de Quarreux.

Le **climat** du territoire peut être qualifié de frais et pluvieux, avec des hivers froids et des printemps tardifs.



CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE

Le Parc naturel des Sources renferme une **richesse biologique** exceptionnelle, tant au niveau de la faune, de la flore que des biotopes. En effet, les nombreux cours d'eau, les étendues de landes et de tourbières, la présence d'étendues forestières et de fonds de vallées humides, d'anciens vergers et bocages, d'espèces rares et menacées à l'échelon national, voire européen (l'Engoulevent d'Europe, le Lézard des murailles, l'Orchis des sphaignes ...) confèrent à notre territoire un patrimoine naturel unique.

Le réseau européen **Natura 2000** couvre 21% du territoire du Parc naturel. Certaines portions du territoire bénéficient également d'autres types de protection du milieu naturel :

- **12 réserves naturelles ;**
- **32 sites de grand intérêt biologique (SGIB) ;**
- **112 ha de forêt en réserve forestière intégrale ;**
- **et de nombreux arbres et haies remarquables.**



CARACTÉRISTIQUES HUMAINES

SÉPARÉES PAR LA CRÊTE DE LA VECQUÉE QUI DÉFINIT DEUX BASSINS DE VIE DISTINCTS, LES COMMUNES ONT CHACUNE LEUR DYNAMIQUE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES PROPRES.

Le caractère **urbain** de Spa (254hab/km²) côtoie la **ruralité** stoumontoise (29hab/km²). D'un point de vue démographique, la première voit sa population diminuer au fil du temps tandis que celle de la seconde augmente. L'ensemble du territoire est marqué par un vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages.

Sylviculture, agriculture, exploitation des eaux et tourisme sont des activités économiques majeures dans le Parc naturel.

Le territoire présente une **richesse patrimoniale** importante :

- 58 monuments et sites classés ;
- 347 monuments et ensembles repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) ;
- Et 2142 éléments du petit patrimoine populaire wallon.

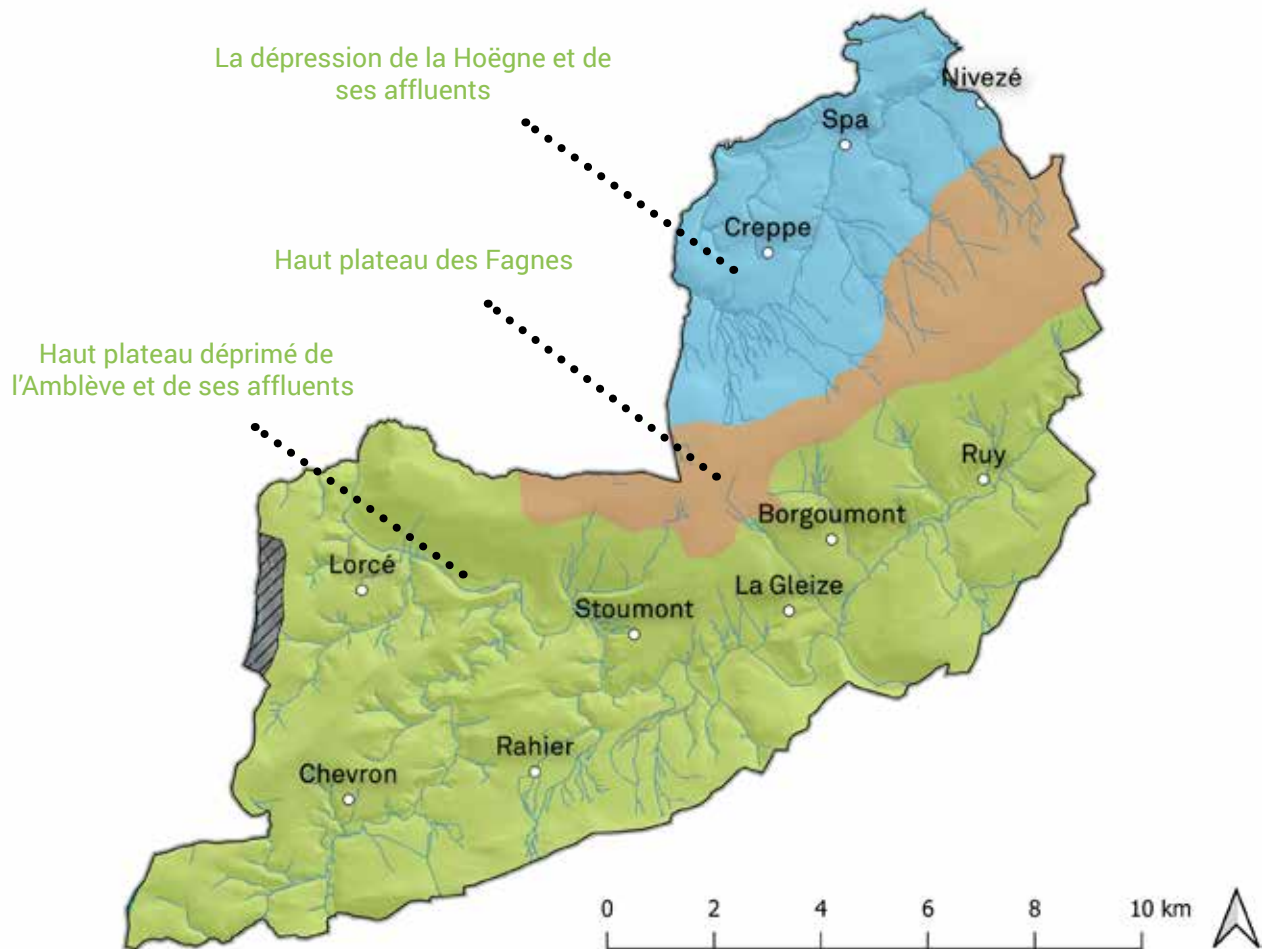
En reconnaissance de son histoire thermale qui a marqué le paysage, Spa est inscrite au patrimoine mondial de l'**UNESCO** en tant que « Grande ville d'Eaux d'Europe ».

Le territoire se compose de plus de 50% de bâtiments antérieurs à 1945. À Spa, **villas** et demeures d'exception issues de l'histoire thermale et maisons mitoyennes sont spécifiques. À Stoumont, c'est la forme de la **ferme ardennaise** qui est caractéristique. Cette dernière utilise des **matériaux locaux** : grès, grès schisteux, briques et bois pour les murs tandis que les toitures sont couvertes d'ardoises naturelles.

Au fil du temps et des évolutions de la société, une diversité architecturale s'est créée tant dans les formes que dans les matériaux utilisés.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



L'analyse du paysage permet de mettre en évidence sa composition et son organisation. La composition du paysage englobe sa forme générale (relief) et la répartition des éléments qui influencent sa structure par leur forme, leur masse, leur localisation et par leurs rapports entre eux et avec le reste du paysage.

Le Parc naturel des Sources s'étend sur un ensemble paysager, celui du haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est, et trois territoires paysagers identifiés par la Conférence Permanente du Développement Territorial et qui constituent la référence pour ce travail.

Ces territoires correspondent à un découpage de l'ensemble paysager. Ils présentent des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale et humaine du sol. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

DÉCOUPAGE PAYSAGER DU TERRITOIRE

Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est :

1. Haut plateau déprimé de l'Ambève et de ses affluents
2. Haut plateau des Fagnes
3. Dépression de la Hoëgne et de ses affluents

1. HAUT PLATEAU DÉPRIMÉ DE L'AMBLÈVE ET DE SES AFFLUENTS

Descriptif

Le « Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents » s'étend sur la presque totalité de la commune de Stoumont.






Le relief est marqué par **trois vallées** : à l'est, le Roannay dessine une vallée relativement large et ouverte, au sud-ouest, la vallée de la Liègne est plus étroite et fortement méandrée, l'Amblève, la vallée principale, qui au fil de son parcours creuse une vallée de plus en plus encaissée aux versants pentus.

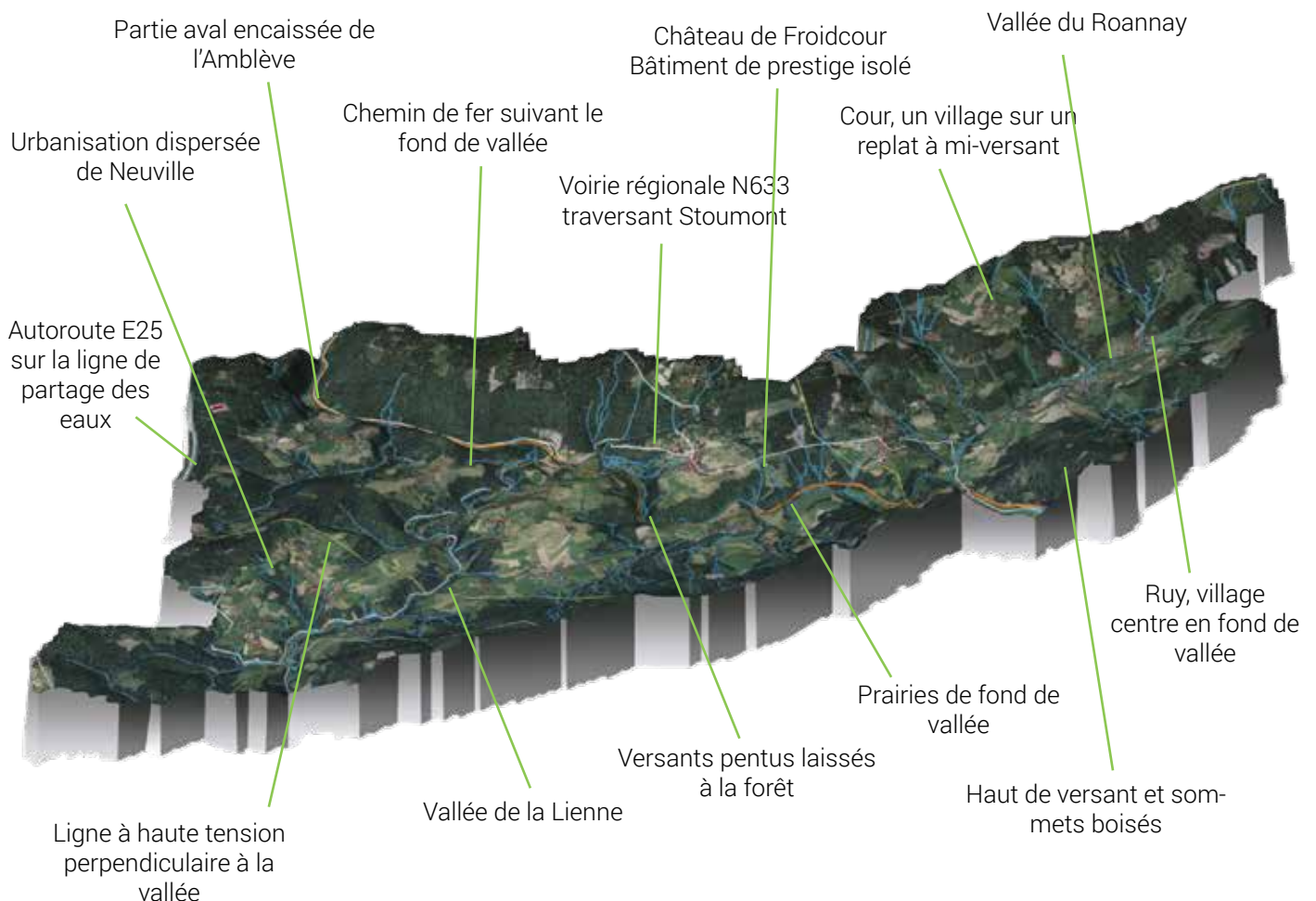
Le relief marqué et varié crée de nombreux points de vue diversifiés et un effet de découverte dans le paysage.

Le paysage est dominé par des **massifs boisés** dans lesquels des espaces agricoles majoritairement **bocagers** prennent place.

Au cœur de ses auréoles bocagères, cinquante-cinq **villages** et hameaux situés sur des replats ou en contrebas des sommets et plus rarement en fond de vallée ont été implantés.

Légende

-  Cours d'eau
-  Voirie principale
-  Chemin de fer
-  Ligne à haute tension
-  Élément bâti





Paysage bâti

Les maisons d'un village occupent un espace clairement délimité et les **limites des villages** sont facilement identifiables. La faible dispersion laisse de la place pour l'agriculture environnante.

Les anciennes constructions bâties avec des matériaux locaux (grès, schiste, bois, paille, brique locale, ardoise) et l'habitat traditionnel encore bien présent donnent une belle **authenticité** aux villages.

Certaines **infrastructures** de transport marquent leur empreinte dans le paysage par leur taille et leur implantation en rupture avec le relief comme les lignes à haute tension ou encore les routes régionales trop largement dimensionnées lors de leur traversée des villages.



Paysage ouvert et semi-ouvert

Une **agriculture** à dominance bocagère s'organise autour des villages. Elle ouvre des vues dégagées, maillées d'un réseau de haies plus ou moins complet et ponctuées d'arbres isolés. À proximité directe des villages, des vergers complètent ce réseau écologique. Le **bocage** est un élément historique structurant du paysage qui a des retombées positives multiples : microclimat, gestion des eaux, corridor écologique, complément de fourrage, production de fruits, chauffage.

Paysage forestier

Les forêts prennent place sur les sommets, les hauts de versants et les pentes et sont perceptibles où que l'on soit.

Certains massifs sont découpés en **languettes** qui s'implantent perpendiculairement aux courbes de niveau créant un effet visuel hétérogène.

Dans d'autres massifs, les cultures de feuillus et de résineux sont plantées simultanément sur de larges portions et leur feuillage et la forme des plantations donnent un effet contrasté en **damier**. Des massifs feuillus et mixtes sont également présents et donnent un sentiment de **naturalité** accru.






2. HAUT PLATEAU DES FAGNES

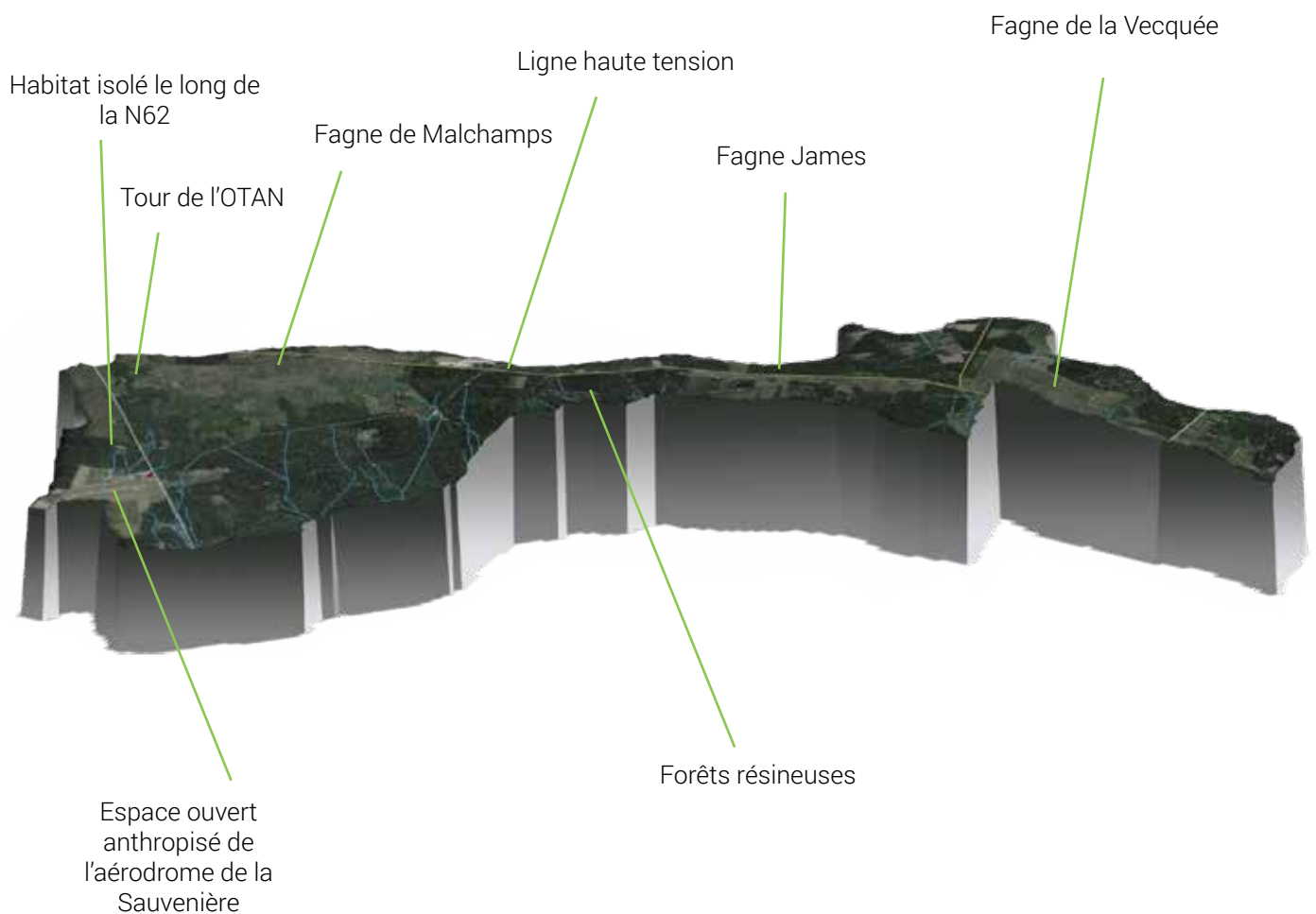
Descriptif

Le « haut plateau des Fagnes » est un haut plateau faîtière présentant un relief assez plat et retombant vers le nord.

Il se situe à l'interface des communes de Spa et Stoumont et accueille une alternance de zones de **landes/tourbières** et de **massifs boisés** au sein desquelles l'habitat est quasi absent.

Légende

-  Cours d'eau
-  Voirie principale
-  Chemin de fer
-  Ligne à haute tension
-  Élément bâti





Paysage bâti

Les éléments marquants sont les **infrastructures** de transport et les équipements touristiques.

Hormis l'aérodrome qui forme un large espace ouvert anthropisé, le Domaine de Bérinzenne et les quelques maisons, fermes et villas le long de la route de la Sauvenière sont les principaux éléments bâtis de ce paysage.

Les **éléments verticaux** tels que : les pylônes de la ligne haute tension, la tour de l'OTAN, la tour de Bérinzenne constituent des points d'appel dans ce paysage ouvert.

Paysage ouvert

Ce paysage ouvert de **landes** et de **tourbières**, ponctué d'arbres isolés ou de groupement d'arbres est le résultat de la combinaison des sols imperméables, d'un climat froid et humide et des pratiques agrosylvopastorales passées. La poursuite d'une gestion extensive permet le maintien de ce paysage d'exception abritant une grande richesse biologique.

De nombreux **ruisseaux** prennent naissance dans ce milieu gorgé d'eau.

Paysage forestier

Les forêts sont principalement constituées de résineux, majoritairement d'**épicéas** plantés de main d'Homme après des campagnes de drainage qui ont porté préjudice à la diversité des habitats écologiques présents.

Hêtraies et landes boisées de **bouleaux** qui colonisent les espaces ouverts constituent les massifs feuillus de ce territoire paysager.








3. LA DÉPRESSION DE LA HOËGNE ET DE SES AFFLUENTS

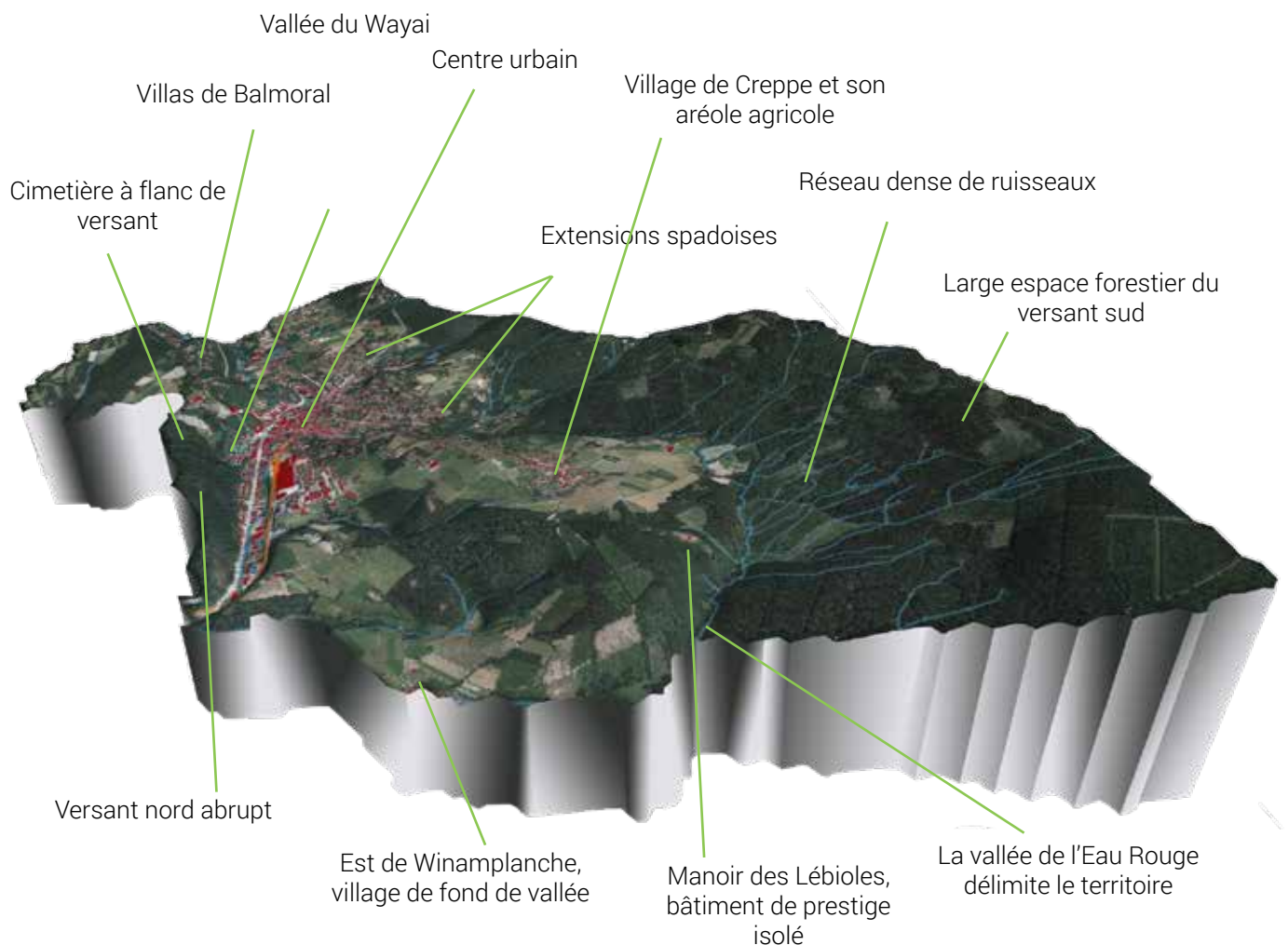
Descriptif

La « dépression de la Hoëgne et de ses affluents » s'étend sur une partie de la commune de Spa. **Le Wayai**, affluent de la Hoëgne, dessine une profonde vallée asymétrique dans laquelle s'insère la ville de Spa. Cette dernière confère un caractère **urbain** au paysage. Les **villages** de Nivezé et Winamplanche s'implantent respectivement en fond de vallée du Soyeuru et de l'Eau Rouge tandis que le village de Creppe s'est établi sur un replat à mi-versant.



Légende

-  Cours d'eau
-  Voirie principale
-  Chemin de fer
-  Ligne à haute tension
-  Élément bâti





Paysage bâti

La cohabitation de la ruralité et de l'urbanité offre une grande **diversité** au paysage bâti. L'habitat y est initialement groupé, mais les périphéries spadoise et nivezétoise se dispersent sur les espaces agricoles environnants.

La ville de Spa présente différentes facettes : un centre-ville ancien aux maisons mitoyennes et riche en **patrimoine** thermal lui conférant un aspect unique, des quartiers de villas verdoyants, des maisons quatre façades en périphérie et enfin des entrées de ville accueillant des surfaces commerciales.

Dans les centres de villages, ce sont les maisons traditionnelles en pierre du pays qui caractérisent le paysage bâti. Les **alignements d'arbres** structurent et harmonisent les différents espaces bâtis et leurs interfaces.

Paysage ouvert

Agriculture, maraîchage et activités de loisirs maintiennent encore des **prairies** et quelques cultures autour des villages de Creppe et Winamplanche et cinq poches agricoles subsistent aux limites de Spa et Nivezé. Les **reliquets du maillage bocager** sont encore visibles et jalonnent cette interface entre ville, villages et forêt.

Paysage forestier

Le paysage est dominé par des massifs boisés parcourus, sur le versant sud de la vallée du Wayai, par un réseau dense de ruisseaux à caractère torrentiel et au lit encombré de pierriers. **Hêtraies-chênaies** sont caractéristiques, mais des massifs d'**épicéas** sont bien présents, encadrés de **lisières** feuillues qui font oublier leur présence aux promeneurs.

ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE

Le paysage n'est pas un tableau figé dans le temps, mais bien une fresque peinte par tous au gré de nos changements sociétaux et de nos décisions. Dans sa phase évolutive, la Charte paysagère propose une analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage.

Epoque traditionnelle
avant 1850

- Agriculture et élevage familial ;
- Vergers, potagers, champs, incultes et bois (assolement triennal) ;
- Traction animale ;
- Grands troupeaux de moutons à l'alimentation frugale (maintien de landes ouvertes) ;
- Landes de la crête de la Vecquée, récolte de fougères, baies, glace pour les glaciers spadoises ;
- Paysage dominé par la forêt feuillue ;
- Exploitation intensive de la forêt – uniquement feuillue (production de charbon de bois pour les petites forges, bois de chauffage, d'œuvre, pâture par les troupeaux, écorçage pour la tannerie) ;
- Carrières pour la construction des maisons ;
- 14-17e : Métallurgie de Marteau et développement des voies de communication ;
- 16e : Commercialisation des eaux ;
- 18e : Développement thermal de Spa (promenades, cures, divertissements).

Epoque industrielle
1850-1950

- Développement du paysage de bocage ;
- Disparition progressive des landes au profit des terres agricoles et boisements de résineux ;
- Construction de routes pavées et arborées ;
- Développement du réseau de chemin de fer ;
- Exploitation du manganèse dans la vallée de la Lienne ;
- Premiers travaux de drainage des fagnes ;
- Second âge d'or du thermalisme ;
- Construction du lac de Warfaaz.

Epoque post-industrielle
après 1950

- Boisement des parcelles d'anciennes exploitations agricoles familiales et des prairies de fond de vallée ;
- Poursuite de l'enrésinement des landes et des anciennes forêts feuillues ;
- Disparition progressive des vergers ;
- Déprise agricole au profit des fonctions résidentielle et touristique ;
- Développement des équipements et logements touristiques (campings, pistes de ski, golf, aérodrome) ;
- Déclin du tourisme thermal ;
- Augmentation de l'usage de la voiture et fermeture de gares et lignes de chemin de fer ;
- Éparpillement des habitations en périphérie et en dehors des villages.



ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

EN RELATION AVEC LE PLAN DE SECTEUR

Deux réalités distinctes coexistent : d'une part, Spa, avec une urbanisation des zones d'aménagement communales concertées (ZACC) pour répondre à la pression foncière. De l'autre, Stoumont, avec la poursuite de l'urbanisation des zones d'habitat à caractère rural. De manière générale, il existe des problématiques posées par les zones urbanisables en zone d'aléas d'inondation. Ces évolutions sont également conditionnées par les options politiques prises au niveau régional et communal en termes d'aménagement du territoire.

EN RELATION AVEC LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE:

La poursuite du tourisme traditionnel et le développement de formes touristiques axées sur la nature, entraînant le maintien des hébergements actuels et le développement de logements insolites, bivouacs, etc. Par ailleurs, la reconnaissance UNESCO devrait renforcer le tourisme patrimonial et renforcer la protection active du patrimoine.

EN RELATION AVEC LA DYNAMIQUE FORESTIÈRE

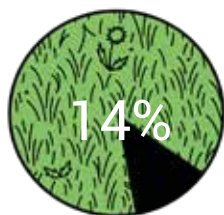
Les pressions liées à la poursuite des crises sanitaire et climatique ainsi que les politiques régionales de résilience forestière devraient enclencher une diversification des massifs boisés publics et un renforcement des mesures pour assurer l'équilibre des fonctions forestières (sylvicole, cynégétique, écologique et récréative). Toutefois, le temps long de la forêt n'induit que peu de changements paysagers en termes de composition et de structure forestière par rapport à l'échelle de temps de la charte paysagère.

EN RELATION AVEC LA DYNAMIQUE AGRICOLE

La diversification des exploitations agricoles dans leurs activités (hébergement à la ferme, production d'énergie, etc.) et dans leur production se poursuivra. De plus, les politiques européennes et régionales soutiennent le développement de l'agriculture biologique, ce qui favorise d'autres modes de production tels que l'agroécologie, l'agroforesterie, l'autonomie fourragère, etc. Par ailleurs, les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) participant à la mise en place de haies, vergers, mares, prairies de fauches extensives, etc. devraient se poursuivre voire se renforcer. Enfin, le développement de circuits courts participe à la production maraîchère, de fromage et autres produits locaux.



de la forêt pourrait être définitivement déboisée



des terres agricoles pourraient être urbanisées

EN RELATION AVEC LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au vu des impératifs climatiques et énergétiques, des projets d'amélioration d'efficacité énergétique (isolation du bâti existant et habitat zéro énergie) et de développement d'énergies renouvelables s'implanteront sur le territoire (solaire, biomasse, éolien, hydroélectricité, géothermie). Enfin, la décarbonation des transports contribuera à l'échelle locale au développement des réseaux de mobilité active notamment dans les espaces plus densément habités.

Ainsi, l'évolution des paysages sur le territoire du Parc naturel est notamment liée à la sylviculture, à l'agriculture, à l'évolution du bâti et à l'implantation de diverses infrastructures.

QUEL RÔLE POUR LE PARC NATUREL ?

Le territoire du Parc naturel des Sources est porteur d'éléments à préserver et à mettre en valeur : espaces d'intérêt historique, zones naturelles, massifs forestiers ou encore terres agricoles.

Le concept de « Parc naturel » apparaît comme un élément fondamental pour une bonne gestion de ces éléments porteurs d'avenir pour la région, au travers d'une approche de conservation, de gestion, de valorisation et d'anticipation, parallèlement à la mise en œuvre de solutions socio-économiques plus vastes.

L'équipe pluridisciplinaire du Parc permet de mener divers projets et d'accompagner les acteurs locaux, notamment aux niveaux environnemental, forestier et agricole, renforçant ainsi la qualité de son territoire et la prise de conscience des interrelations entre économie, environnement, aspects sociaux et paysages.

Au travers de documents tels que cette Charte paysagère, le Parc naturel accroît son rôle d'acteur d'une gestion équilibrée des différents paramètres constitutifs du territoire. Toutefois, l'action sur le paysage nécessite la participation active de tous les acteurs locaux (communes, population, forestiers, agriculteurs, gestionnaires touristiques, etc.).

ÉVALUATION

L'analyse évaluative présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE NATUREL

Plus de 20% du territoire est protégé et témoigne de sa grande richesse biologique et ce, grâce à la diversité des milieux présents (cours d'eau, milieux fagnards, bocages, prairies humides, affleurements rocheux...).

De plus, jardins, espaces verts, cimetières, arbres de voiries, etc. assurent la continuité écologique dans les espaces construits. Cette richesse du patrimoine naturel améliore la résilience climatique, la qualité du cadre de vie, les intérêts paysager et culturel et participe à l'attractivité du territoire.

Certains acteurs du territoire sont déjà engagés pour préserver ce patrimoine. Toutefois, face à la dégradation des milieux et du patrimoine naturel due aux pressions humaines telles que des problèmes de gestion (manque de financement, mauvaises pratiques...), des pollutions des eaux et du ciel nocturne, de l'artificialisation des terres, du dérangement de la faune, de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (renouée, balsamine, arbre à papillons), et du changement climatique, les écosystèmes sont déséquilibrés et affaiblis avec la menace de plus en plus forte de disparition d'espèces les plus rares mais également d'espèces plus communes.

La restauration des liaisons écologiques entre les zones noyaux et ce, principalement en dehors des zones protégées, est un élément clé de la sauvegarde de la biodiversité sur le long terme. Ces actions ne pourront être menées qu'avec tous les acteurs qui vivent, travaillent ou passent leurs vacances au sein du territoire.



ÉVALUATION DES ESPACES AGRICOLES

Les vues longues offertes par ces paysages semi-ouverts à ouverts, l'articulation entre forêt et habitat, la protection paysagère donnée par les périmètres d'intérêt paysager (PIP) et l'identité rurale qu'ils portent, en font des espaces d'enjeux paysagers importants.

Les spécificités de l'agriculture herbagère accompagnée de haies, ponctuée d'arbres isolés et enrichie de vergers haute-tige sont porteuses d'une diversité paysagère et biologique remarquable. Pourtant, ces caractéristiques ont été plus ou moins fortement dégradées au cours des décennies passées, ce qui a contribué à la banalisation du paysage ainsi qu'à une perte de biodiversité.

Les MAEC et le développement d'exploitations de production locale sont autant d'atouts et d'opportunités pour poursuivre la diversification des productions alimentaires et par là même, celle des paysages agricoles sous réserve d'accessibilité à la terre.

Le développement de l'urbanisation (disponibilité en zone d'habitat à caractère rural, en ZACC ou en zone de loisirs) pourrait conduire à une perte progressive de ces espaces. Par ailleurs, la relégation des infrastructures agricoles de taille importante (hangar, silo) en périphérie des espaces construits redéfinit les silhouettes villageoises.



ÉVALUATION DES ESPACES FORESTIERS

Couvrant 75% du territoire, les massifs forestiers sont une composante majeure des paysages du Parc naturel.

Ces espaces présentent des qualités biologiques et paysagères reconnues (Natura 2000, PIP), et assurent un rôle environnemental, économique et social (services écosystémiques récréatifs, de production, de régulation...).

La diversité des acteurs de la forêt (sylviculteur, chasseur, promeneur, etc.) et de leurs intérêts (notamment économiques et patrimoniaux) crée des conflits d'usages.

Malgré les efforts des dernières années, la part des monocultures en forêt reste encore importante et contribue à l'artificialisation des faciès forestiers. À l'intérieur des massifs, la présence de lisières amoindrit la visibilité des monocultures.

Une opportunité majeure réside dans la prise en compte de la multifonctionnalité des services écosystémiques et du renforcement de la résilience des forêts face aux menaces liées au changement climatique (sécheresses, feux, introduction d'espèces exotiques, crises sanitaires ...) à travers les plans d'aménagement et les choix des gestionnaires.

L'encadrement des propriétaires de forêts privées notamment par l'association forestière des Sources et de la Cellule d'appui à la petite forêt privée présente également de nombreuses opportunités pour une gestion cohérente et plus harmonieuse des massifs.



ÉVALUATION DES ESPACES BÂTIS

Les zones d'habitat présentent des enjeux paysagers moyens à importants, que ce soit en raison d'une disponibilité foncière encore élevée, d'une configuration défavorable de la zone au plan de secteur (développement linéaire de la zone d'habitat, absence de zone de transition entre deux noyaux d'habitat...), des nombreux villages compris dans un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique, ou encore des risques de perte de l'identité portée par les nombreux éléments patrimoniaux reconnus à l'UNESCO, classés, repris à l'inventaire, faisant partie du petit patrimoine populaire ou participant simplement aux spécificités architecturales locales.

L'attachement de la population à son cadre de vie fait part d'une volonté de préservation et d'amélioration tant dans les espaces publics et privés (entrées de ville et villages, abords de maisons, places...), que dans la production architecturale et urbanistique qui, en plus de s'intégrer au paysage, doit également répondre aux défis climatiques, environnementaux et sociaux (gestion des eaux, artificialisation des terres, énergie, mobilité, naturalité des aménagements, convivialité, accès au logement...).

Les opportunités offertes par les schémas de développement (pluri-)communaux et les processus participatifs en amont des projets participent à intégrer ces différents aspects dans une vision à moyen et long terme.

ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES

Le territoire est peu pourvu en infrastructures de production d'énergie. Les toitures de hangars agricoles, bâtiments commerciaux et industriels sont une opportunité pour le développement solaire peu impactant pour le paysage, tandis que les risques de mauvaise implantation de suiveurs solaires et de panneaux au sol sont une menace pour la qualité paysagère.

De même, la valorisation de la biomasse (bois-énergie) permettrait une valorisation des haies et renforcerait le maillage bocager, mais pourrait être une menace pour l'équilibre forestier (appauvrissement, surexploitation...).

Les sommets sont des sites intéressants au niveau du potentiel éolien. Toutefois, les éoliennes ont un impact majeur dans le paysage.

De manière générale, les nouvelles infrastructures, qu'elles soient dédiées aux télécommunications ou aux énergies renouvelables, présentent souvent des opportunités pour les territoires concernés.

Elles nécessitent cependant de mener une réflexion globale en amont pour être implantées d'une manière coordonnée, et qu'elles puissent s'intégrer ou redéfinir les paysages en limitant leur impact négatif.





LES THÉMATIQUES D'ENJEUX

Un enjeu permet de fixer, sur la base de divers regards et analyses, la politique de gestion concertée de la préservation ou de l'amélioration de la qualité de l'aménagement d'un territoire. Il constitue un instrument de sensibilisation des différents acteurs du territoire sur son évolution.

De manière globale, les enjeux sont liés à la perception des éléments constituant le paysage, à leur reconnaissance et à leur valorisation. En s'appuyant sur l'évaluation du territoire, les acteurs du territoire faisant partie du Comité de pilotage ont été invités à formuler des enjeux qui ont été repris dans les huit thématiques ci-dessous :



La qualité paysagère et du cadre de vie



Des paysages agricoles durables



Le caractère fédérateur et identitaire porté par l'eau



Des paysages forestiers multifonctionnels, résilients et de qualité



La richesse du patrimoine naturel comme trame paysagère qualitative et résiliente



Une urbanisation réfléchie



La qualité et l'intégration du tourisme

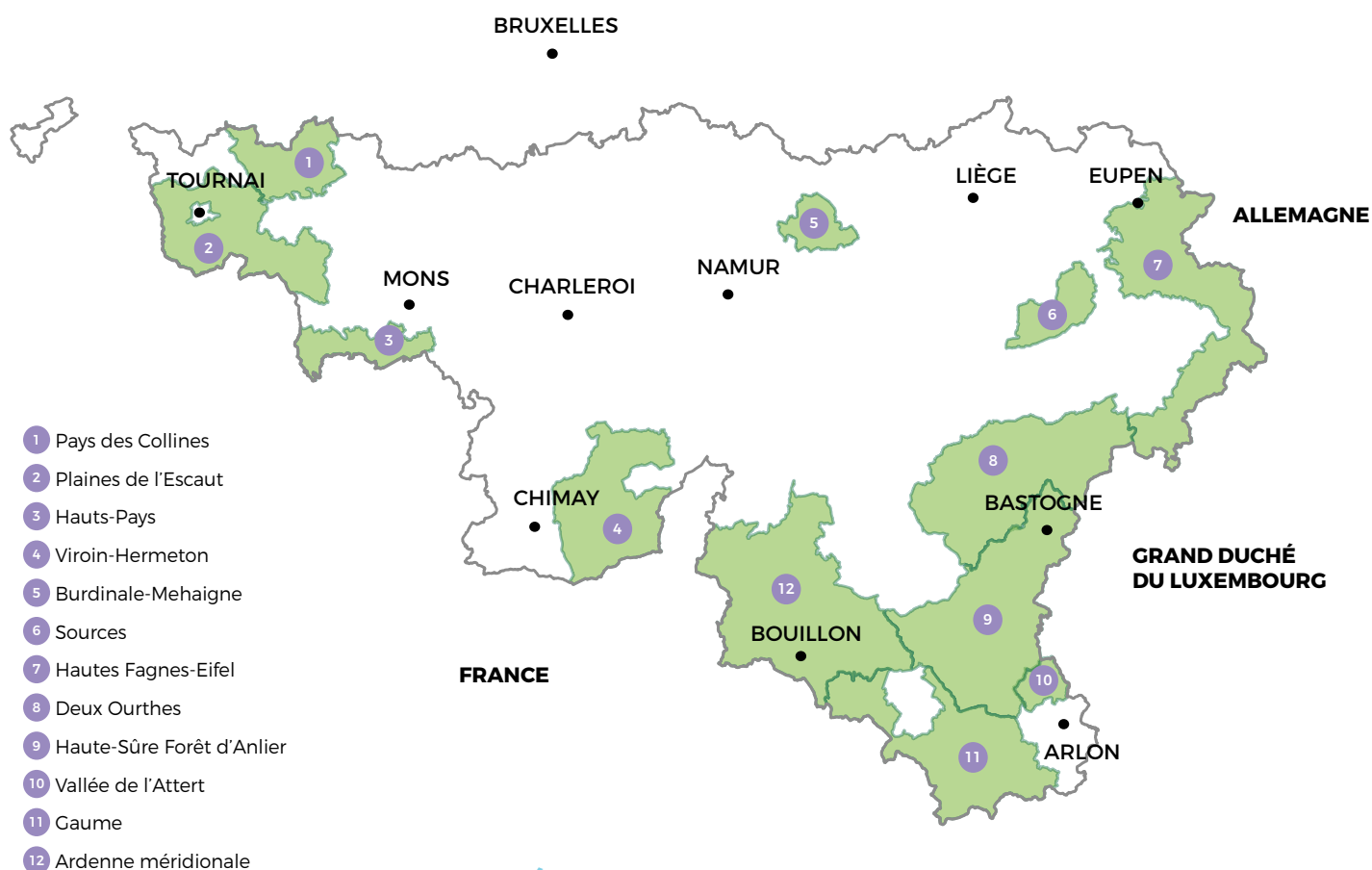


La synergie entre paysage et énergies

RETROUVEZ TOUS LES ENJEUX DANS LE DOCUMENT COMPLET

www.parcnatureldessources.be

LES PARCS NATURELS DE WALLONIE



Éditeur responsable :

Parc naturel des Sources

Bérinzenne, 4

4900 SPA

087/63 22 05

Contact : info@parcnatureldessources.be

Site Internet : www.parcnatureldessources.be



<https://www.facebook.com/PNSources>

Brochure réalisée et imprimée grâce au soutien de la



et de la



Brochure disponible gratuitement dans les administrations communales du territoire et dans les locaux du Parc naturel des Sources.



Ici, l'innovation prend racine